

**DATE :** 12 mars 2020  
**DESTINATAIRES :** Membres affiliés, certifiés et clients de la Société de sauvetage  
**SUJET :** Coronavirus COVID-19  
La Société de sauvetage vous rappelle ses règles d'hygiène

---

Bien que la santé publique internationale ait qualifié l'écllosion du coronavirus (COVID-19) de pandémie, le Québec et le reste du Canada dénombrent actuellement peu de cas confirmés et le risque de contagion est relativement mince. Les données épidémiologiques actuelles indiquent que la transmission du COVID-19 de personne à personne semble se faire principalement lors d'un contact avec les gouttelettes des sécrétions respiratoires d'un cas symptomatique. Puisque des particules virales se retrouvent également dans les selles, une transmission par voie fécale-orale du coronavirus est aussi possible<sup>1</sup>.

La Société de sauvetage comprend que certains usagers de lieux de baignade pourraient craindre la transmission du COVID-19 dans les centres aquatiques, mais elle tient à rassurer la population concernant les risques de propagation du virus dans ces milieux. Bien que plausiblement présents dans l'eau de baignade en raison des matières fécales et des sécrétions nasales, les coronavirus sont en général assez sensibles aux effets du chlore<sup>2</sup>. Afin de les détruire, il est donc important de maintenir les paramètres et les normes de qualité de l'eau relatives à la concentration en chlore et au pH en respectant les exigences réglementaires. Dans le même ordre d'idée, il est important de suivre à la lettre les exigences en matière d'accidents fécaux et vomitifs énoncées dans l'article 5 du *Règlement sur la qualité de l'eau dans les piscines et autres bassins artificiels* afin de limiter la propagation de virus ou de maladies transmissibles et ainsi mieux protéger les baigneurs.

Les normes d'hygiène déjà existantes et appliquées dans les milieux aquatiques, que ce soit dans le cadre de leur fréquentation ou de leur exploitation, demeurent donc les mêmes et aucune modification particulière ne doit être apportée en raison du COVID-19 pour l'instant. La Société de sauvetage tenait tout de même à rappeler ces exigences en matière d'hygiène afin de contrôler la transmission de maladies dans les centres aquatiques :

- Lavez-vous souvent les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes, surtout après avoir été aux toilettes et avant de manipuler des aliments (utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool à 60 % si vous n'avez pas accès à du savon et à de l'eau);
- Toussez ou éternuez dans un mouchoir de papier ou dans le creux de votre bras, et non dans votre main, jetez immédiatement les mouchoirs utilisés dans une poubelle doublée de plastique et lavez-vous ensuite les mains;
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche sans vous être d'abord lavé les mains;
- Nettoyez souvent les surfaces fréquemment touchées (toilettes, téléphones, comptoirs d'accueil, terminal pour cartes de débit ou de crédit, poignées de portes et d'accès, casiers, carrousel, etc.) avec des nettoyants ménagers ordinaires ou de l'eau de Javel diluée (une partie d'eau de Javel pour neuf parties d'eau);
- Nettoyez régulièrement vos appareils électroniques comme vos ordinateurs, claviers et souris, tablettes et, surtout, vos cellulaires. Suivez les recommandations de votre fabricant d'appareils afin de ne pas les endommager.

La Société de sauvetage tenait également à rappeler les règles de bases d'hygiène dans le cadre des cours de formation en réanimation, car elles aident à réduire le risque de contracter ou de transmettre une infection. Bien que la venue du COVID-19 exige de la rigueur et de la constance dans le nettoyage des équipements lors des cours de formation, le nettoyage de base demeure le même. Les mannequins utilisés pour les cours de formation en réanimation (notamment la RCR) doivent être nettoyés soigneusement et désinfectés immédiatement après les cours, et ce, en tout temps.

Lorsque vous vous exercez à réanimer une victime et à pratiquer la RCR sur un mannequin :

- Ne mangez pas et ne mâchez pas de gomme;
- Ne participez pas à la procédure d'insufflation si vous avez une infection respiratoire (rhume, grippe, coronavirus, etc.), ou des plaies ouvertes sur les mains ou la bouche;
- Ne portez pas de rouge à lèvres;
- Lavez-vous les mains avant et après avoir pratiqué sur les mannequins.

Si vous partagez le mannequin avec une autre personne pendant le cours, effectuez la procédure suivante :

1. Essuyez le visage du mannequin avec un tampon de gaze;
2. Essuyez le visage du mannequin avec une solution désinfectante et nettoyez l'intérieur de la bouche du mannequin;
3. Laissez la solution agir pendant 30 secondes avant de passer le mannequin à l'autre personne.

Tous les moniteurs de la Société de sauvetage doivent également s'assurer que les candidats inscrits à un cours ou à une requalification aient accès à des masques de poche ou à de toute autre barrière de protection<sup>3</sup> approuvée, qu'ils soient formés à leur utilisation et qu'ils les utilisent bel et bien. Les barrières de protection (masque de poche, gants chirurgicaux) doivent être utilisées en tout temps lorsque la respiration artificielle, la réanimation cardiorespiratoire et le dégagement des voies respiratoires sont pratiqués ou exécutés. Une des priorités de la Société de sauvetage est de s'assurer que les candidats maîtrisent l'utilisation des barrières de protection pour qu'ils soient prêts à les utiliser lors de situations réelles.

La Société de sauvetage surveille de près la propagation du COVID-19 afin de s'assurer de la sécurité de ses membres, des usagers et du personnel des centres aquatiques. De nouvelles recommandations pourraient être publiées en fonction de la propagation du virus au Québec et de l'évolution des recherches par la santé publique.

- 30 -

1. [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/documents/maladies-infectieuses/2020-02-28\\_covid-19\\_fiche\\_tableau\\_clinique\\_inspq.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/documents/maladies-infectieuses/2020-02-28_covid-19_fiche_tableau_clinique_inspq.pdf)
2. [https://www.waterra.com.au/\\_r9550/media/system/attrib/file/2200/WaterRA\\_FS\\_Coronavirus\\_V11.pdf](https://www.waterra.com.au/_r9550/media/system/attrib/file/2200/WaterRA_FS_Coronavirus_V11.pdf)
3. [https://www.sauvetage.qc.ca/sites/default/files/img\\_site/PolitiqueBarrieresDeProtection\\_FR\\_FINAL.pdf](https://www.sauvetage.qc.ca/sites/default/files/img_site/PolitiqueBarrieresDeProtection_FR_FINAL.pdf)

Source : Anne-Marie Francoeur  
Responsable – Communication et relations publiques  
Société de sauvetage  
Téléphone : 514 252-3100, poste 3737 ou 1 800 265-3093  
Courriel : amfrancoeur@sauvetage.qc.ca